



Bourg-en-Bresse, le 8 mai 2024

La préfète

à

Destinataires *in fine*

Objet : Posture Vigipirate «été – automne 2024 »  
Pièce jointe : Logo « **URGENCE ATTENTAT** » à diffuser largement

Le Premier ministre a approuvé la nouvelle posture du plan VIGIPIRATE de la période « été-automne 2024 », applicable à compter du 7 mai 2024 et jusqu'à nouvel ordre. **L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « Urgence attentat »** pour faire face à l'élévation globale de la menace terroriste depuis le début de l'année 2024.

Plusieurs attentats ont été déjoués en France et en Europe, preuve d'une élévation globale du niveau de la menace terroriste. De manière concomitante, les événements qui se déroulent en Ukraine, en Russie et au Proche-Orient contribuent à dégrader la situation géopolitique internationale et laissent craindre la possibilité du retour d'une menace terroriste projetée sur le territoire national. A cela s'ajoute les menaces visant les administrations et les entreprises privées demeurant élevées et variées (attaques par rançongiciels, attaques indirectes et vulnérabilités critiques entre autres).

Cette posture doit permettre d'adapter le dispositif de sécurité nationale à cette période, marquée prioritairement par la séquence des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP 2024), qui débutera par l'arrivée de la flamme olympique le 8 mai à Marseille et s'achèvera le 8 septembre avec la fin des jeux paralympiques.

Il est demandé à chaque autorité compétente de s'assurer de la parfaite exécution **des mesures de vigilance, prévention et protection déjà actives** tout en mettant l'accent sur la sécurité des sites métropolitains et ultramarins en lien avec les JOP 2024 et le relais de la flamme, la sécurité des lieux de rassemblement culturels, festifs et des lieux de culte ainsi que la sécurité des transports et des bâtiments publics.

Il vous appartient de significativement renforcer :

- **la vigilance sur les activités et rassemblements dans le cadre des JOP 2024**, et notamment les espaces où des manifestations publiques en lien pourraient être organisées ;
- **la sécurité des commémorations** (notamment celles labellisées 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération), **des événements et grands rassemblements** ;
- **la vigilance sur les activités et rassemblements dans le cadre de l'Olympiade culturelle et l'Euro de football** ;
- **la sécurité des transports collectifs et la surveillance des bâtiments publics, éducatifs, sportifs, culturels et culturels** notamment en :
  - **restreignant voire interdisant les activités (circulation, stationnement) aux abords des installations/bâtiments désignés ci-dessus** ;
  - **renforçant la surveillance aux abords des installations des bâtiments désignés ci-dessus** ;

- **contrôlant les accès des personnes** (inspection visuelle des bagages à main, ouverture des sacs et des vestes), des véhicules et des objets entrants ;
- **la vigilance et la protection face aux menaces d'origine cyber** notamment par la création de remontées d'alertes de sécurité dans les établissements sensibles et notamment les établissements scolaires et par la bonne mise en place des mesures d'hygiène informatique présentées dans le « guide d'hygiène informatique de l'ANSSI » et par le signalement, le plus rapidement possible, de toute tentative d'approche, d'attaque ou de déstabilisation d'un système d'information en choisissant **l'acteur gouvernemental de la sécurité du numérique** pouvant vous aider (liens disponibles sur le site internet des services de l'État dans l'Ain ou en flashant le QR code présent ci-dessous).

Je vous demande de renouveler aux agents publics et notamment à ceux qui exercent des missions en lien avec la sécurité les consignes de vigilance qu'il convient d'observer pour leur propre protection.

Afin d'informer nos concitoyens de l'activation du niveau « URGENCE ATTENTAT » je vous demande de diffuser largement le logo présent en pièce jointe à cette posture.

Vous pouvez retrouver toutes les mesures et les documents utiles sur le site internet des services de l'État dans l'Ain <http://www.ain.gouv.fr/>



La préfète,  
Pour la préfète et par délégation,  
Le sous-préfet de Belley,

**Signé : Yannick SCALZOTTO**



DESTINATAIRES :

- Mesdames et Messieurs les sous-préfets d'arrondissements
- Monsieur le Général, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Ain
- Monsieur le directeur départemental de la police nationale
- Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- Monsieur le chef de la division de l'Ain, direction régionale des douanes et des droits indirects
- Madame la directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
- Monsieur le directeur de la direction départementale des territoires
- Monsieur le directeur de la direction départementale de la protection des populations
- Monsieur le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation
- Monsieur le président du conseil départemental
- Mesdames et Messieurs les maires de l'Ain
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale
- Messieurs les représentants des autorités culturelles de l'Ain

POUR INFORMATION :

- Madame la directrice de la délégation départementale de l'Ain de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur le directeur de l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Madame la directrice des services départementaux de l'Éducation nationale